

Tunis, le 8 Novembre 1955.

Circulaire N° 14 /CAB.S/Dr.

Le Ministre de l'Éducation Nationale  
à

Madame l'Inspectrice des Ecoles  
Maternelles  
Messieurs les Inspecteurs  
Mesdames et Messieurs les Chefs des  
Établissements d'enseignement public  
de Tunis et de la Banlieue

OBJET : Laboratoire de Psycho-Biologie de l'enfant.

---

J'ai l'honneur de vous signaler que les examens psychologiques et médicaux du Laboratoire de Psycho-Biologie de l'enfant auront lieu dorénavant au nouveau local, 97, rue Courbet à Tunis.

Les enfants et les adolescents en butte à des difficultés psychologiques, scolaires ou familiales, peuvent y être envoyés tous les jours ouvrables, accompagnés de leurs parents.

Le Directeur-Adjoint,

A. MZALI.